

Anneyron, le 30 avril 2014

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2014

En ligne avec son plan stratégique, le groupe Lafuma annonce des ventes totales de 53,8 millions d'euros, en retrait de 11,4% à périmètre et change constants.

Activité par pôle (en M€)	Janvier - mars 2014	Janvier - mars 2013 (*)	Janvier - mars 2013 (*)	Variation 2014 / 2013		Variation 2014 / 2013 CC (**)	
			CC (**)	Valeur	%	Valeur	%
Montagne & outdoor	29,1	33,6	32,8	-4,5	-13,3%	-3,7	-11,3%
Mobilier	15,2	14,7	14,7	0,5	3,2%	0,5	3,6%
Surf	9,5	13,2	13,2	-3,8	-28,6%	-3,7	-28,4%
Groupe LAFUMA	53,8	61,6	60,7	-7,8	-12,6%	-6,9	-11,4%
Activité par zones géographiques	Janvier - mars 2014	Janvier - mars 2013 (*)	Janvier - mars 2013 (*)	Variation 2014 / 2013		Variation 2014 / 2013 CC (**)	
(en M€)			CC (**)	Valeur	%	Valeur	%
France	28,8	35,4	35,4	-6,6	-18,6%	-6,6	-18,7%
International	25,0	26,2	25,3	-1,2	-4,6%	-0,3	-1,2%
Groupe LAFUMA	53,8	61,6	60,7	-7,8	-12,6%	-6,9	-11,4%

^{(*) :} Le premier trimestre 2013 a été reconstitué à partir des données communiquées aux 1er semestre 2012/2013 et T1 2012/2013. La date d'arrêté des comptes a été modifiée de septembre à décembre.

Le recul du chiffre d'affaires s'inscrit dans le déploiement de la stratégie du Groupe qui vise à se recentrer sur les circuits de distribution profitables.

Le repositionnement de la distribution, les actions d'amélioration opérationnelles et les mesures de réduction des coûts devraient conduire à une amélioration progressive du résultat opérationnel courant, dans un contexte d'activité plus restreint mais plus profitable.

LAFUMA confirme son éligibilité au PEA- PME

Lafuma confirme aujourd'hui son éligibilité au dispositif fiscal PEA-PME dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel le 4 mars 2014 (décret n°2014-283) et qui est entré en vigueur le 6 mars 2014.

Ce dispositif d'épargne bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) classique, devra intégrer 75% de titres de PME et ETI, dont 50% en actions, sans dépasser 75 000 euros (150 000 euros pour un couple). Ce dispositif d'épargne est cumulable avec un PEA de droit commun et chaque contribuable ne peut être titulaire que d'un PEA-PME.

Contacts Analystes, Investisseurs et Presse

Infos-finance@lafuma.fr

NewCap

Sophie Boulila / Emmanuel Huynh

Tél: +33 (0)1 44 71 94 91

lafuma@newcap.fr

^{(**):} CC: Change Constant